

Initiatives ministérielles

d'ailleurs Nunatsiag qui veut dire territoire magnifique en langue Inktitut. Les gens du Nord ont très à cœur de faire partie de la mosaïque canadienne en matière de développement économique et social et de tout ce que les Canadiens d'ici tiennent pour acquis.

On nous dit que des crédits supplémentaires seront affectés au Programme de développement économique des autochtones, mais j'ai dit plus tôt que, à notre connaissance, et le ministre responsable de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a fait cette déclaration par mégarde lors d'une réunion de comité la semaine dernière, le Programme de développement économique des autochtones qui avait été mis sur pied il y a quelques années par le gouvernement libéral est progressivement éliminé. Les propos du ministre donnent à entendre que le gouvernement confiera certains programmes appliqués par les Affaires indiennes à une agence canadienne de développement des autochtones ou quelque chose du genre, et qu'on n'y affectera pas d'argent frais. En regroupant ces programmes, on pourra faire croire à une augmentation des crédits. Si cela n'est pas une réduction dans les programmes de développement économique des autochtones, j'y perds mon latin.

Nos autres programmes font déjà l'objet de réductions. Je ne parle pas des programmes d'ordre économique ni de ceux que je viens de mentionner, mais bien de programmes sociaux comme ceux mis en oeuvre par le secrétaire d'État pour les associations autochtones. Ces programmes font déjà l'objet de compressions. Mais le gouvernement prétendra que le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà été augmenté. De fait, c'est ce que la loi prévoit aux termes de l'entente avec les Inuvialuit et les Cris de la baie James et d'autres règlements territoriaux conclus par le passé. Il n'a pas d'autre choix que d'augmenter les crédits dans ce cas. Mais il réduit par tous les moyens le financement des programmes pour les autochtones, qu'ils soient à caractère économique, social ou autre.

• (1650)

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur cette importante mesure législative. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pensais que le député voulait poser des questions ou faire des commentaires. Je dois informer la Chambre que les huit premières heures de débat sont terminées. Les interventions seront maintenant limitées à dix minutes.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur cette mesure législative très importante, le projet de loi C-3, qui fait plus qu'établir le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il abolit le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifie d'autres lois en conséquence.

Cette partie de la mesure, extrêmement révélatrice, est décevante pour les gens de la région de l'Atlantique. Pour comprendre la portée de ce projet de loi, il faut revoir ce qu'a été le développement régional dans les 25 dernières années. Dans les années 60, un gouvernement libéral a mis sur pied un ministère de l'Expansion économique régionale. Il l'a fait à ce moment-là parce qu'il regrettait que 12, 15 ou 20 ministères responsables appliquent leurs programmes dans l'ensemble du pays mais n'aient pas le mandat précis de veiller au développement régional et à la répartition de la richesse. Ce gouvernement a donc décidé dans sa sagesse que ce nouveau ministère était nécessaire. On avait alors besoin presque d'un super-ministère recouvrant tous les programmes gouvernementaux et tous les ministères. Son mandat était très précis. Il devait veiller à ce que la politique et les programmes du gouvernement tiennent compte de la nécessité de répartir la richesse et du besoin réel de programmes de développement économique dans la région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le Nord et l'Ouest.

Les années suivantes, le même gouvernement libéral a modifié la loi et transformé le ministère en celui de l'Expansion industrielle régionale afin de mieux associer l'industrie au développement économique des régions. Ce changement a été crucial. En 1984, nous avons vu la répartition de la richesse par voie législative perdre du terrain. Nous avons vu arriver un gouvernement qui ne jurait que par le bénéfice net. Ce nouveau gouvernement ne partageait pas la conviction selon laquelle il importait peu qu'un Canadien habite la région de l'Atlantique, l'Ouest, une province libérale ou conservatrice, une circonscription libérale, conservatrice ou néo-démocrate. Selon lui, le résultat net devait toujours être le facteur déterminant. À compter de 1984, sous le couvert de restrictions budgétaires et de mesures d'austérité, il a opéré un important repli sur le front du développement régional.

Pendant la campagne électorale de 1988, le parti ministériel s'est donné beaucoup de mal pour convaincre les Canadiens que les programmes de développement régional resteraient intacts. Les conservateurs ont dit que les